



Syndicat
National des
Professionnel·les
de la Petite Enfance

Plailly : après People & Baby, La Maison Bleue...

Changer de logo sans changer de modèle

Guénange, le 3 août 2026 - En mars dernier, une enfant de 21 mois accueillie dans la micro-crèche de Plailly a été hospitalisée avec **2,14 grammes d'alcool par litre de sang**. L'enquête est toujours en cours et la structure a été fermée. La gravité de ce drame n'appelle aucune ironie. La réponse de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), en revanche, laisse perplexe.

Après avoir mis fin à la délégation confiée à People & Baby, la CCAC a choisi de remettre provisoirement les clés à **La Maison Bleue**, autre géant du secteur privé lucratif.

Après le choléra, la CCAC choisit donc la peste.

Pour justifier cette décision, la collectivité indique que La Maison Bleue a présenté un projet d'établissement et dispose des « garanties nécessaires » pour assurer la continuité du service public. Mais elle ne précise ni quels autres opérateurs ont été sollicités, ni quelles garanties ont réellement été vérifiées, ni quels critères qualitatifs, sociaux ou financiers ont déterminé son choix. Lors de la précédente attribution, People & Baby avait notamment présenté l'offre financière la plus basse. Deux ans et demi plus tard, la délégation s'achève prématurément dans les circonstances que l'on connaît.

Le SNPPE craint donc que la rapidité, la commodité administrative et les considérations économiques aient, une nouvelle fois, pesé davantage que la qualité de l'accueil, la stabilité des équipes et les conditions de travail. L'urgence pouvait justifier une convention provisoire. **Elle n'imposait pas de choisir La Maison Bleue.** Ce groupe assurera la gestion jusqu'au 31 décembre, pendant que la procédure relative à la future délégation de cinq ans se poursuit. Cette situation ne préjuge pas juridiquement de son résultat. Mais elle permet au gestionnaire provisoire de recruter, de s'installer, de connaître les locaux, les familles et le fonctionnement du service avant ses éventuels concurrents.

Tous les candidats ne partiront donc pas sur un strict pied d'égalité : certains auront déjà les clés.

Le SNPPE demande à la CCAC de rendre publics :

- les opérateurs sollicités ;
- les critères ayant conduit au choix de La Maison Bleue ;
- les garanties qualitatives, sociales et financières effectivement obtenues ;
- les mesures prévues pour protéger les enfants, les familles et les professionnel·les.

Après un drame d'une telle gravité, les usagers et les équipes méritent mieux qu'un simple jeu de chaises musicales entre groupes privés lucratifs.

Changer de logo ne suffit pas lorsqu'on ne change pas de modèle.